

Annexe 3

CRITERES DEVELOPPEMENT DURABLE GRILLE D'ANALYSE du projet
--

4 critères ont été définis dans le cadre de la protection de l'environnement :

- la gestion et la maîtrise de l'énergie (solutions techniques pour réduire la consommation d'énergie utilisée,
- la production d'énergies renouvelables (énergie éolienne, solaire, biomasse,...) ,
- la gestion de l'eau
- la gestion des déchets.

	<i>Justificatifs à joindre</i>	<i>Pièces transmises</i>	
1. Gestion et maîtrise de l'énergie <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation d'équipements de « Gestion Centralisée » du bâtiment (GTC), destinés à mesurer et à contrôler en temps réel les installations électriques et leur consommation (permet de détecter les pannes) ▪ Installation de système de gestion de l'énergie réactive, par le recours à des condensateurs ▪ Gestion individuelle automatique des équipements ▪ Utilisation d'équipements économes en énergie 	➤ Bilan présentant les technologies et moyens d'optimisation utilisés, et économies d'énergies prévues : % global et en kWh/m2/an	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
2. Production d'Energies renouvelables <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration de systèmes producteurs d'énergies renouvelables tels que des panneaux solaires photovoltaïques, ... 	➤ Dimensionnement de l'installation tenant compte de la surface nécessaire à l'installation ➤ Bilan prévisionnel énergétique annuel global de consommation de la structure et de production des systèmes d'énergies renouvelables.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

<p>3. Gestion de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Récupération, stockage et utilisation des eaux de pluie pour les besoins en eau non potable (toilettes, arrosage, lavages extérieurs) ▪ Installation de réducteurs de pression placés en amont de la distribution ▪ Assurer la perméabilité des sols construits pour limiter l'érosion et les rétentions d'eau (Surface imperméable < 50% de la surface de la parcelle) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme d'intégration des exigences techniques pour la maîtrise des consommations d'eau et de récupération d'eau de pluie. ➤ Description du schéma de principe du réseau de récupération d'eau de pluie. ➤ Plan de situation et plan de masse de la parcelle (avec cotations) 	<p>Oui <input type="checkbox"/></p> <p>Oui <input type="checkbox"/></p> <p>Oui <input type="checkbox"/></p>	<p>Non <input type="checkbox"/></p> <p>Non <input type="checkbox"/></p> <p>Non <input type="checkbox"/></p>
<p>4. Gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation de matériaux de construction recyclables et recyclés ▪ Stockage des déchets du chantier afin de limiter la propagation dans le milieu environnant ▪ Tri sélectif des déchets et valorisation ou acheminement vers des structures spécialisées du type « déchetterie », ▪ Conception architecturale intégrant un local poubelle pratique (pour le personnel et la logistique) dimensionné au tri sélectif ▪ Encres et matériaux issus de la bureautique, ainsi que des déchets toxiques (piles et produits chimiques) incluant la récupération des huiles de cuisine usagées ▪ Utilisation restreinte de substances toxiques ou dangereuses. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme d'intégration des exigences en matière de gestion des déchets de chantier et d'exploitation, et du choix des matériaux de construction 	<p>Oui <input type="checkbox"/></p>	<p>Non <input type="checkbox"/></p>